

République Française
 Département : CHARENTE
 Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du mardi 05 mai 2026

Délibération N° DE2026063

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	18	19
Date de la convocation : 30/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Mainfonds), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Viviane, BEULZ Loïc, BLOCH Thierry, PAJOT Antoine, MARTY Didier, COUSSEAU Stéphanie, LOUILLAU Sandrine, MONNET Géraldine, HENDRYCKS Cathy, GEISSBERGER Sandrine, PIVETEAU-FENETEAU Adrien, LASSAGNE Mathias, MANDIN Lucie, SLAWY Marion

Représentés : NEBOUT Franck représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOULLAULT Angèle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : LISTE DE NOMS POUR LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par vote à main levée, pour que cette

nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 24 noms comme suit :

Titulaires :	Adresse
CHAIGNAUD Eric	
BEULZ Loïc	
MONNET Géraldine	
BARBOT Jean-Pierre	
CHABOT Jean-Michel	
BOULLAULT Angèle	
FOUASSIER Gilles	
DÉNOUE Joël	
CONSTANTIN Michel	
JUSTE Frédéric	
MANDIN Christian	
COUSSEAU Hervé	
Suppléants :	
LASSAGNE Mathias	
GEISSBERGER Sandrine	
PAJOT Antoine	
PIVETEAU-FENETEAU Adrien	
LAOULLAOU Sandrine	
ARDOUIN Maryline	
MANDIN Lucie	

VERGNION Philippe	
GUILLET Sylvain	
CHAUDIER Hugues	
BOULLAULT Joseph	
BERGUIN Francis	

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

BOULLAULT Angèle
Secrétaire de séance



Pour le Maire, empêché,
L'Adjoint, **DEGELLE Guy**
Président de séance



E. CHA...


La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.